

**Crédits supplémentaires pour 1999
(1^{ère} série)**

Préavis N° 91

Lausanne, le 27 mai 1999

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1999, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		Dont en recettes	
	fr.	fr.	
A. Budget de fonctionnement			
Administration générale	175'800.-	-.-	
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	484'000.-	-.-	
Direction des finances	120'000.-	-.-	
Direction des travaux	430'000.-	-.-	
Direction des écoles	393'900.-	73'200.-	
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	64'000.-	-.-	
Direction des services industriels	1'337'700.-	-.-	
	<u>3'005'400.-</u>	<u>73'200.-</u>	
B. Autorisations d'achats			
Administration générale	140'000.-	-.-	
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	25'100.-	-.-	
Direction des finances	17'000.-	-.-	
Direction des services industriels	30'000.-	-.-	
	<u>212'100.-</u>	<u>-.-</u>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Direction des travaux	11'500.-	-.-	
	<u>11'500.-</u>	<u>-.-</u>	

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 ADMINISTRATION GENERALE

1200 Service du personnel et des assurances

1200.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget	:	fr.	36'000.-		Crédit suppl.	:	fr.	25'000.-
--------	---	-----	----------	--	---------------	---	-----	----------

Mise à jour MAGIC

En 1998, le programme de gestion des assurances de choses et de personnes "Magic", programme datant de 1989 et mis en service en 1992, devait être mis à jour. Pour des raisons techniques (postes de travail et serveur Novel incompatibles avec le mode graphique de la nouvelle version), l'opération n'a pas pu être achevée en 1998, d'où un montant non dépensé de fr. 9'650.- sur le budget octroyé.

Pour être compatible avec le serveur non dédié sis au SOI, il s'est avéré impératif d'opter pour une application avec base de données SQL. Le coût de l'achèvement de cette mise à jour est estimé à fr. 40'000.-.

Déduction faite des montants disponibles sur les comptes budgétaires pour ces deux sections (fr. 15'000.-), un crédit supplémentaire de fr. 25'000.- est nécessaire.

1400 Service des affaires culturelles

1400.301 Traitements

Budget	:	fr.	3'130'100.-		Crédit suppl.	:	fr.	62'000.-
--------	---	-----	-------------	--	---------------	---	-----	----------

1400.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	202'600.-		Crédit suppl.	:	fr.	4'300.-
--------	---	-----	-----------	--	---------------	---	-----	---------

1400.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	356'700.-		Crédit suppl.	:	fr.	39'000.-
--------	---	-----	-----------	--	---------------	---	-----	----------

Les auxiliaires de surveillance travaillant régulièrement dans les musées communaux ont été titularisés dès le 1^{er} janvier 1999. Cette régularisation, décidée en septembre 1998, n'a pas pu être intégrée dans le budget 1999. Or, elle a engendré des coûts supplémentaires non budgétisés qui empêchent deux des musées, le Musée historique de Lausanne et la Collection de l'art brut, de fonctionner normalement. Le crédit supplémentaire vise donc à donner les moyens à ces deux musées d'assurer les mêmes prestations qu'en 1998, notamment l'ouverture du lundi durant les deux mois d'été.

1400.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget	:	fr.	130'000.-		Crédit suppl.	:	fr.	45'500.-
--------	---	-----	-----------	--	---------------	---	-----	----------

Equipement du dépôt des musées à Crissier

Les locaux libérés par les Services industriels dans le bâtiment "Banlieue Ouest", sis à la route de la Vernie 7 à Crissier, ont été mis à disposition de trois musées communaux, soit le Musée historique, le Musée des

arts décoratifs et la Collection de l'art brut, à partir de la fin de l'année 1998. Ce déménagement n'était pas prévu lors de l'établissement du budget 1999.

Afin d'équiper les deux étages déjà occupés par la Collection de l'art brut et le Musée historique, il conviendrait d'acheter un système d'étagères à palettes pour pouvoir y ordonner rationnellement les collections; un matériel de manutention est également nécessaire, soit :

	fr.
1 fourche à palettes	2'470.-
2 transpalettes	2'300.-
1 chariot pour planches	520.-
Etagères à palettes, 200 m. linéaires	24'460.-
Palettes cadres couvercle, 200 m. linéaires	7'750.-
1 gerbeur électrique	8'000.-
TOTAL	45'500.-

Signalons que, les locaux loués par le Musée historique au Théâtre Kléber-Méleau ayant été résiliés pour le 31 décembre 1998, une économie de fr. 19'700.- sera réalisée sur le budget 1999 (rubrique 1400.316 "Loyers").

2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES

2100 Service des affaires sportives

2100.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 200'000.- Crédit suppl. : fr. 23'500.-

A l'issue de la redéfinition - achevée au début du mois de novembre 1998 - du rôle du Service des affaires sportives, le poste de chef de service a été mis au concours. Compte tenu du profil retenu pour le nouveau responsable dudit service, il était indispensable de s'assurer la collaboration d'un expert en matière de recherche de personnel, expert apte à procéder à l'évaluation des candidatures retenues après une première audition des postulants remplissant les conditions posées.

Cette exigence étant survenue après l'établissement du budget pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour couvrir cette dépense imprévue.

2100.365 Subventions à des institutions

Budget : fr. 35'150'000.- Crédit suppl. : fr. 30'000.-

En vue de la mise sur pied, dans le cadre du Triathlon de Lausanne, d'une manche de la Coupe du monde de triathlon, le comité d'organisation sollicite de la Ville une aide financière de fr. 50'000.-.

Le Triathlon de Lausanne a acquis, en quelques années, une réputation internationale, confortée par le succès des championnats du monde de l'an passé. L'organisation d'une manche de la Coupe du monde permettrait d'assurer la pérennité de cette manifestation, dont l'apport est non négligeable pour notre ville.

L'aide financière demandée pourrait être accordée sous la forme d'une garantie de couverture de déficit. Néanmoins, sur les fr. 50'000.- figurant au budget 1999 au titre de garantie de couverture de déficit pour manifestations futures, fr. 30'000.- ont été alloués à l'organisation de la Coupe suisse de mountain bike, qui se tiendra à Lausanne le 18 juillet prochain.

Vu ce qui précède et compte tenu du fait que les montants inscrits pour l'année en cours au budget du Service des affaires sportives se révèlent insuffisants, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- s'avère nécessaire.

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

2200.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 10'000.- Crédit suppl. : fr. 11'400.-

A l'issue des travaux en cours, l'installation privée qui assure l'alimentation électrique du marché dominical d'Ouchy est appelée à disparaître. Dès lors, la pose d'un coffret électrique, devisée à fr. 7'900.-, est indispensable pour que les marchands puissent être alimentés en électricité.

En outre, pour les manifestations se déroulant à l'est du marché, il serait judicieux de saisir l'occasion pour installer un deuxième coffret, dont le coût est estimé à fr. 3'500.-, étant donné qu'aucune installation n'existe à ce jour dans cette zone.

Vu ce qui précède et compte tenu du fait que les montants nécessaires n'ont pas été inscrits au budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2201 Inhumations et incinérations

2201.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 85'000.- Crédit suppl. : fr. 140'000.-

Probablement à la suite d'un court-circuit, plusieurs corps de chauffe du four crématoire N° 3 du Centre funéraire de Montoie ont fondu, ce qui a nécessité la mise hors service dudit four le 26 octobre 1998. Après examen, l'entreprise spécialisée à laquelle il a été fait appel ne peut que proposer le démontage et la réfection de toute la partie basse du four.

Toutefois, il convient de relever que ce type de révision doit obligatoirement être effectué entre 4000 et 6000 crémations et que le four N° 3, dont la réfection était prévue pour l'an 2000, en totalisait 4724 au moment de sa mise hors service.

Compte tenu de la date de l'avarie, le montant des travaux de réfection n'a pas pu être inscrit au budget de l'année en cours. C'est pourquoi, vu le coût élevé de l'opération et son caractère relativement urgent, car l'éventuel arrêt nécessaire et imprévu d'un autre four mettrait en péril la capacité du Centre funéraire à traiter toutes les incinérations, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Cela étant, considérant que la maison consultée, qui est la seule en Suisse à entretenir ce type de four crématoire – ce qui limite sa disponibilité – peut intervenir dès le 25 janvier 1999, mais plus avant le mois de

mai de cette année, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 21 janvier 1999, d'engager sans délai cette dépense imprévue.

240 Corps de police

2403 Centre de formation

2403.301 Traitements

Budget	:	fr.	1'405'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	125'500.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	-----------

2403.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	91'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	8'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

2403.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	235'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	20'600.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

2403.313 Marchandises

Budget	:	fr.	176'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	25'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

Afin de pouvoir suppléer partiellement à l'absence de sept policiers et trois gardes de police, dont la démission pour fin 1998 ou début 1999 est intervenue après l'établissement du budget pour l'année en cours, il est apparu indispensable d'augmenter de cinq unités l'effectif de la prochaine école de police.

Or, le budget 1999 du Centre de formation ne disposant pas de montants suffisants pour couvrir les dépenses liées à ces engagements, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 179'600.- s'avère nécessaire.

Toutefois, compte tenu de ce qui précède, les sommes prévues pour le paiement des traitements et des charges sociales concernant les collaborateurs démissionnaires inscrites au budget 1999 sous les rubriques 2401.301, 2401.303 et 2401.304 (Sécurité publique), ne seront presque pas utilisées. Il s'ensuit une économie nette de l'ordre de fr. 530'000.-, qui se répartit comme suit :

2401.301	fr. 411'800.-
2401.303	fr. 29'700.-
2401.304	fr. 88'500.-

260 Service de la circulation

2600 Gestion de la circulation

2600.301 Traitements

Budget	:	fr.	2'637'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	30'000.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

2600.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	172'800.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

2600.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	358'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	4'500.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

2600.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget	:	fr.	119'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	39'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

Dans une motion déposée le 16 septembre 1997, développée le 10 février 1998 et renvoyée le même jour à la Municipalité pour étude et rapport, M. Philippe BRAUN relevait que les décisions relatives à la modification des prescriptions et restrictions spéciales concernant le trafic routier font l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels (FAO), mais ne sont pas signalées sur le lieu concerné. Etant donné qu'elles influent souvent sur la vie d'un quartier et qu'elles provoquent des bouleversements importants dans l'utilisation des voies de circulation, le motionnaire proposait la pose, sur le lieu en question, de panneaux oranges similaires à ceux utilisés pour l'enquête publique en matière de constructions. En outre, il demandait que soient indiqués l'endroit où des plans peuvent être consultés, ainsi que la durée de l'enquête.

Conformément à la proposition formulée dans le cadre du rapport N° 1 sur l'état des motions en suspens, dont les conclusions, non amendées sur ce point, ont été adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 4 mai 1999, la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives a étudié un concept permettant de signaler les lieux concernés par des publications officielles relevant de la législation sur la circulation. Consistant, pour répondre au vœu du motionnaire, à mettre en œuvre une procédure analogue à celle de l'enquête publique en matière de constructions, en indiquant l'endroit de consultation des plans, ledit concept engendrera des coûts supplémentaires en personnel et en matériel.

En effet, la pose de plusieurs panneaux par mesure envisagée sera très souvent nécessaire, car les prescriptions routières ont la plupart du temps des répercussions sur tout un secteur. Tel est le cas, par exemple, de l'instauration de zones "macarons", de la création de zones à 30 km à l'heure ou de l'introduction de modifications touchant le régime du stationnement ou de la circulation d'un quartier. De plus, durant les trois dernières années, les modifications ayant fait l'objet d'une publication dans la FAO ont été fort nombreuses, à savoir, en 1996, 142, dont 69 publiées simultanément, en 1997, 185, dont 118 publiées simultanément et en 1998, 352, dont 90 publiées simultanément.

L'importance des objets à afficher étant très variable, il est prévu deux types de panneaux de dimensions différentes, sur lesquels figureront toutes les informations utiles. De plus, la solution retenue implique un travail de préparation des plans, de choix des emplacements sur le terrain et de gestion administrative. Elle nécessite également une mise en place de l'information et des supports, la pose de blocs en béton pour le lestage des supports et la dépose du matériel.

S'agissant des coûts, la charge de travail que représente l'ensemble des opérations mentionnées ci-dessus peut être estimée à environ 110 jours par an, ce qui implique une augmentation d'effectif d'une demi-unité. A cela, il convient d'ajouter les montants nécessaires à l'achat des fournitures permettant la confection des panneaux d'information.

En conséquence et comme annoncé dans le rapport N° 1 précité, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable, s'agissant d'une activité nouvelle, dont le coût n'a pas été inscrit au budget du Service de la circulation pour l'année en cours.

270 Service des abattoirs**2700 Abattoirs****2700.314 Entretien des biens immobiliers**

Budget	:	fr.	340'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	24'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

En date du 29 mars 1999, les Chemins de Fer Fédéraux ont confirmé la nécessité de procéder, dans les plus brefs délais, à la remise en état d'une voie ferrée qui, depuis 1945, sert de raccordement du Service des abattoirs au réseau ferroviaire suisse.

Les travaux, dont le coût estimatif s'élève à fr. 24'000.-, consistent à déposer et à remplacer l'aiguille N° 320 par de la voie courante. En effet, dite aiguille, qui n'a plus d'utilité, devrait, en cas de non-suppression, être, pour des motifs de sécurité, remise en état ou remplacée, ce qui occasionnerait, en pure perte, une dépense bien supérieure.

Considérant le caractère urgent de l'opération, qui ne figure pas au budget de l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Cela étant, il convient de signaler que le Service des abattoirs facturera une partie de cette dépense au Service d'assainissement, qui fait un large usage de la voie en cause pour le chargement et l'expédition de wagons de papier.

3 DIRECTION DES FINANCES**330 Service des gérances****3300 Gestion des immeubles****3300.301 Traitement**

Budget	:	fr.	2'462'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	45'200.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

3300.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	159'800.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

3300.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	338'800.-	Crédit suppl.	:	fr.	6'300.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

3300.305 Assurance-accident

Budget	:	fr.	41'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	-------

Engagement d'un(e) gérant(e) d'immeubles dès le 01.06.1999, en remplacement d'une collaboratrice déplacée, pour des raisons médicales, à des tâches administratives et de contrôle en liaison avec l'introduction du futur système informatique de gestion immobilière OFIGER.

3400 Bâtiments administratifs

3400.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 1'100'000.- Crédit suppl. : fr. 65'000.-

Beau-Séjour 8 – Travaux de réfection des locaux du Service de la police du commerce

Nécessité de demander un crédit supplémentaire de fr. 65'000.- pour effectuer, cette année encore, la première étape des travaux et réaménagements du Service de la police du commerce.

La deuxième étape, fr. 35'000.-, sera inscrite au budget de fonctionnement 2000.

Cette nécessité est en effet amplement justifiée, non seulement par l'état de vétusté très avancé des locaux, mais surtout par le fait que leur répartition doit être repensée. La situation actuelle est la suivante :

- a) le bureau des manifestations est actuellement coupé en deux parties (bureaux 401 et 414-415), ce qui pose des problèmes d'organisation du travail parfois très délicats. A ceci s'ajoute encore le fait qu'il n'existe pas de véritable local pour recevoir le public plus longuement et confortablement qu'au guichet. Il est donc réellement nécessaire de réunir ce bureau en une seule entité.
- b) à la suite de l'engagement d'un cinquième inspecteur, ceux-ci sont réellement à l'étroit dans leurs locaux actuels. Il n'existe en effet pas de possibilité d'aménagement entre les bureaux 404 et 406 (taxes de séjour) à cause de la présence de murs porteurs, de l'importance grandissante des documents devant être conservés et du nouvel équipement informatique.

Il s'agit donc d'une réorganisation de deux bureaux importants du Service.

4 DIRECTION DES TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

4200.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 1'270'000.- Crédit suppl. : fr. 350'000.-

Les conditions météorologiques particulièrement difficiles de l'hiver 98/99 ont accéléré la dégradation de la chaussée sur un certain nombre de rues du réseau communal, notamment en raison des cycles de gel et dégel. Un état des lieux a mis en évidence quelque 300 zones de dégradations ponctuelles qui nécessitent un traitement curatif localisé urgent.

Lorsque cela s'est avéré possible, le personnel des secteurs de voirie est intervenu pour procéder aux réparations "légères" de première urgence. Compte tenu de l'ampleur des zones à réfectionner dans un délai très court en raison des risques d'extension des dégradations, du manque de disponibilités en personnel et de l'insuffisance d'outillage adapté à des réfections plus importantes, il est indispensable de faire appel à des entreprises privées spécialisées dans les travaux de génie civil.

Le coût des travaux est estimé à fr. 350'000.-. Cette dépense ne peut pas être prise en charge par le budget de fonctionnement ordinaire alloué à la campagne de réfection annuelle (fr. 600'000.-).

4500 Service des parcs et promenades

4500.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 313'000.- Crédit suppl. : fr. 80'000.-

Le montant de la rémunération de la commissaire de l'exposition "Lausanne Jardins 2000" s'élevant à fr. 80'000.- n'a pas été prévu au budget 1999.

Ce type de travail relève du mandat et c'est sous cette forme que la commissaire, qui est indépendante, souhaite être rémunérée.

Notons que, conformément à ce qui a été indiqué dans le préavis N° 68 du 5 novembre 1998 et accepté par le Conseil communal le 19 janvier 1999, cette dépense de fr. 80'000.- n'était pas comprise dans le crédit demandé. Elle sera entièrement compensée par une économie équivalente sous la rubrique 4500.301 "Traitements".

5 DIRECTION DES ECOLES**500 Secrétariat général****5002 Cultes et temples****5002.314 Entretien des biens immobiliers**

Budget : fr. 170'000.- Crédit suppl. : fr. 20'000.-

L'église de Saint-Paul occupe une parcelle jouxtant au nord l'avenue de France et à l'est l'avenue de Strasbourg. La parcelle étant en pente, l'église de Saint-Paul comprend deux niveaux :

- le niveau supérieur est occupé par l'église proprement dite (lieu de culte),
- le rez inférieur est occupé par une garderie d'enfants et divers locaux paroissiaux; ces espaces donnent sur une terrasse. De par la topographie des lieux, dite terrasse se trouve en contrebas de l'avenue Strasbourg.

Le mur de soutènement supportant l'avenue Strasbourg se situe sur la parcelle de la paroisse de Saint-Paul et s'est partiellement effondré au début de février 1999.

D'entente avec le Service des routes et voirie, des dispositions ont été immédiatement prises pour assurer la sécurité des enfants utilisant la terrasse inférieure.

Des travaux doivent être entrepris pour remettre ce mur en état. Selon les indications fournies par le Service des routes et voirie, il en résultera une dépense de fr. 20'000.-.

5002.319 Impôts, taxes et frais divers

Budget : fr. 500.- Crédit suppl. : fr. 5'000.-

La Municipalité a été sollicitée, après l'établissement du budget 1999, pour participer à la création de la Fondation pour les nouvelles orgues de la Cathédrale. Elle a fixé à fr. 5'000.- le montant de sa contribution au capital initial de cette fondation, désireuse de montrer par là un intérêt au renouvellement des orgues de la Cathédrale, perçue au premier degré comme un monument lausannois avant d'être vaudois.

560 Service de la jeunesse et des loisirs**5601 Accueil d'enfants****5601.301 Traitements**

Budget	:	fr.	11'345'300.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'500.-
--------	---	-----	--------------	---------------	---	-----	---------

5601.317 Déplacements, débours, dédommagements

Budget	:	fr.	22'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	4'400.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

Conférence - Séminaire "L'espace vital de l'enfant ou la ville de l'enfant" du 10 mars 1999 au Musée olympique de Lausanne

Mise sur pied par la déléguée à l'enfance, la conférence susmentionnée a rencontré un très vif succès (environ 170 participants). Il y a lieu cependant de demander les crédits supplémentaires nécessaires pour couvrir les dépenses y relatives (honoraires des conférenciers, repas, etc.).

Ces dépenses sont compensées par des recettes de fr. 8'800.- (versements des participants) enregistrées sous la rubrique 5601.439 "Autres recettes"; il en découle donc un bénéfice de l'ordre de fr. 900.-.

5601.301 Traitements

Budget	:	fr.	11'345'300.-	Crédit suppl.	:	fr.	95'100.-
--------	---	-----	--------------	---------------	---	-----	----------

5601.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	753'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	6'800.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

5601.304 Cotisations aux Caisses de pensions

Budget	:	fr.	1'360'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	8'300.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	---------

5601.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget	:	fr.	64'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	6'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

5601.313 Marchandises

Budget	:	fr.	920'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	6'200.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

5601.314 Entretien des biens immobiliers

Budget	:	fr.	190'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	32'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

5601.316 Loyers et redevances d'utilisation

Budget	:	fr.	620'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'400.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

5601.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 13'550'000.- Crédit suppl. : fr. 55'700.-

Le 9 juin 1998, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 20 du 9 avril 1998 "Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne", admettant notamment la création d'"Accueils pour enfants en milieu scolaire" (APEMS), et l'ouverture à la rentrée scolaire d'août 1998 des trois nouveaux APEMS de Montriond, de Montoie et de la Barre.

Les besoins recensés dans trois quartiers de la ville nécessitent l'ouverture de trois nouveaux APEMS dès la rentrée scolaire d'août 1999, à Bellevaux, aux Bergières et à Montchoisi :

Bellevaux

Dans le cadre du projet d'extension et de rénovation du collège d'Entre-Bois, un lieu d'accueil pour écoliers primaires est prévu, qui ne verra le jour qu'en 2003. Vu la forte demande pour la rentrée scolaire d'août 1999, le Service de la jeunesse et des loisirs a entrepris des démarches pour trouver une solution transitoire. La paroisse de l'église évangélique réformée de Bellevaux a accepté de mettre à disposition une salle pour un APEMS. Il s'agit donc de créer pendant une période de trois ans un accueil avec encadrement éducatif de 11 h. 00 à 14 h. 00 (et de 07 h. 00 à 09 h. 00 si le nombre d'inscriptions est suffisant). La capacité d'accueil maximale de cet APEMS sera de 24 enfants.

Bergières

Le préavis N° 60 du 8 octobre 1998 "Centre de vie infantine des Bergières. Transformations des aménagements intérieurs, adaptation aux normes d'hygiène et extension de la capacité d'accueil", accepté le 19 janvier 1999 par votre Conseil, prévoit au point 3.2 une augmentation de 24 à 36 de la capacité d'accueil des élèves enfantins. Cette modification nécessite le transfert des écoliers primaires qui fréquentaient le centre de vie infantine dans un APEMS à temps d'ouverture élargi (de 07 h. 00 à 18 h. 30). Il s'agit donc d'étendre les horaires d'ouverture de l'actuel réfectoire primaire. Il est à noter que les élèves primaires de Beaulieu pourront également profiter de cet APEMS à temps d'ouverture élargi. La capacité d'accueil maximale de cet APEMS sera de 36 enfants.

Montchoisi

Un groupe de parents du quartier Chandieu-Montchoisi a procédé à une enquête approfondie sur les besoins d'accueil des écoliers primaires dans le sud-est lausannois. L'analyse des résultats et les disponibilités en locaux du collège de Montchoisi ont amené la Direction des écoles à proposer l'ouverture d'un APEMS à temps d'ouverture restreint au rez-de-chaussée du collège. Il est donc prévu un accueil avec encadrement éducatif de 11 h. 00 à 14 h. 00 (et de 07 h. 00 à 09 h. 00 si le nombre d'inscriptions est suffisant). La capacité maximale de cet APEMS sera de 24 enfants.

La création des APEMS de Bellevaux et des Bergières ne nécessite que de modestes frais d'équipement, pour un total de fr. 9'300.-.

En revanche, il y a lieu d'effectuer des transformations (sanitaires, électricité, carrelage, etc.) au collège de Montchoisi pour y installer l'APEMS prévu, pour un total de fr. 32'000.-. L'acquisition du mobilier et de matériel reviendra à fr. 3'000.-.

Le principal facteur d'augmentation des charges est naturellement lié au personnel. Nous récapitulons ci-dessous le personnel fixe supplémentaire nécessaire :

<i>Bellevaux</i>		Taux d'activité
– 1 éducatrice responsable	:	60,817 %
– 1 aide de cuisine	:	23,798 %
<i>Bergières</i>		
– 1 éducatrice responsable	:	85,240 %
et 1 éducatrice (configuration APEMS 106,394 % - 21,154 % responsable du réfectoire actuel)		
<i>Monchoisi</i>		
– 1 éducatrice responsable	:	60,817 %
– 1 aide de cuisine	:	23,798 %
TOTAL		254,470 % =====

Soit l'équivalent de 2,5 postes environ.

L'engagement de moniteurs sera également nécessaire.

L'ouverture de ces trois nouveaux APEMS entraînera une nouvelle charge financière annuelle pour la Ville de fr. 278'400.-.

Les dépenses supplémentaires liées à l'ouverture de trois nouveaux APEMS dès la rentrée scolaire 1999 sont partiellement compensées par des recettes supplémentaires de fr. 49'100.- sous la rubrique 5601.434 "Redevances et prestations facturées" et de fr. 9'300.- sous la rubrique 5601.451 "Participation du Canton aux charges".

5700 Bibliothèque municipale

5700.314 Entretien des biens immobiliers

Budget	:	fr.	14'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	17'000.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Suite à un court-circuit survenu à la bibliothèque de Montriond, un électricien a dû intervenir en urgence. Ce dernier a fait remarquer que l'installation actuelle n'était plus conforme aux normes de sécurité et qu'il existait un risque important d'incendie. Ce risque est d'autant plus important que, de par leur destination, les locaux contiennent de nombreux livres qui ne manqueraient pas d'être une proie facile pour les flammes. Dès lors, la remise en état conforme de cette installation est à exécuter très rapidement. Le montant total de cette opération s'élève à fr. 17'000.-.

5800 Service des écoles primaires et secondaires

5800.314 Entretien des biens immobiliers

Budget	:	fr.	2'135'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	110'000.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	-----------

Aménagements pour la rentrée scolaire d'août 1999

Les obstacles rencontrés dans le cadre de la réalisation de deux projets scolaires dans le secteur nord de la ville (Hermitage et Bois-Gentil), l'augmentation démographique annoncée depuis de nombreuses années, quelques changements d'affectation relatifs à l'introduction d'EVM ainsi qu'une pression toujours plus grande sur l'utilisation de locaux scolaires à des fins d'encadrement périscolaires (par exemple les APEMS) conduisent progressivement à une situation de pénurie. Cette situation nécessite des mesures d'aménagement d'urgence qui ne peuvent être planifiées avant l'adoption du plan de rentrée scolaire, soit à fin mars de l'exercice en cours.

Or, au vu des coûts qu'ils vont engendrer, ces travaux ne peuvent être pris en charge par le budget d'entretien ordinaire, qui a d'ailleurs déjà été fortement sollicité cette année par d'autres travaux d'entretien ou d'assainissement urgents et imprévus. Ces travaux concernent les lieux suivants :

<i>Marronniers</i>	<u>fr.</u>
– aménagement d'une classe provisoire dans un baraquement	15'000.-
<i>City-Blécherette</i>	
– pose d'un container destiné à une salle des maîtres et de dégagement (actuellement situé dans une salle de classe)	20'000.-
<i>Pierrefleur</i>	
– construction d'un local servant de bureau pour le Service de santé qui actuellement occupe une salle de classe	60'000.-
<i>Croix-Rouges</i>	
– transformation de l'appartement du concierge en salle des maîtres	<u>15'000.-</u>
Coût total	<u>110'000.-</u> =====

5800.317 Déplacements, débours, dédommagements

Budget	:	fr.	310'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	21'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

Afin de marquer son désaccord quant à l'orientation prise par les organisateurs des Jeux des écoliers de 1998 à Logroño (Espagne), la ville de Lausanne avait renoncé à y envoyer une délégation. C'est pourquoi, à la suite d'une compression budgétaire de fr. 15'000.- opérée par la Municipalité dans le poste 317, la Direction des écoles n'avait pas insisté pour rétablir cette somme, au vu de l'incertitude de la participation lausannoise pour 1999.

Suite à diverses interventions des représentants lausannois, la ville de Medias, organisatrice pour 1999, a accepté de revenir à une conception des Jeux plus fidèle à la philosophie de départ, et nous a fait savoir qu'elle acceptait notre proposition d'inscrire 16 jeunes athlètes lausannois. Dans ces circonstances, il est particulièrement important que ces jeunes Lausannois puissent participer à cette manifestation.

Or le compte 317, qui couvre notamment les importantes dépenses relatives à la fête des classes enfantines et à la fête du Bois, ne permet plus de prendre en charge les dépenses de la délégation lausannoise. Le crédit supplémentaire nécessaire devrait donc se monter à fr. 21'000.-, représentant les frais d'équipement, de transport et de subsistance.

Cette dépense supplémentaire sera partiellement compensée par une recette de fr. 6'000.- (participation des élèves et accompagnants) sous la rubrique 5800.439 "Autres recettes".

6 DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

6000.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 0.- Crédit suppl. : fr. 22'000.-

Règlement de la note d'honoraires pour opérations effectuées en 1997 et 1998 par le conseil de la Municipalité dans l'affaire opposant cette dernière à l'une de ses anciennes collaboratrices.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6201 Environnement et hygiène

6201.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 6'500.- Crédit suppl. : fr. 5'000.-

Le système de climatisation du laboratoire mobile installé en 1992 est tombé en panne et est irréparable. Son remplacement est urgent et indispensable au fonctionnement du laboratoire mobile. Le montant de l'appareil de remplacement ascende à fr. 4'998.75.

650 Service d'assainissement

6500 Administration et études

6500.309 Autres charges de personnel

Budget : fr. 5'000.- Crédit suppl. : fr. 1'500.-

En raison de la démission de la secrétaire de la direction du service, responsable de la publication interne (Journal d'Al), il est indispensable de former sa remplaçante à l'utilisation du logiciel PageMaker 6.5.

6501 Gestion des déchets

6501.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 141'000.- Crédit suppl. : fr. 28'000.-

Suite à la démolition du bâtiment avenue de Cour 78, il a été nécessaire de trouver un nouvel emplacement pour le poste fixe de collecte des déchets du quartier. Une convention a été signée avec le propriétaire de l'immeuble avenue de Cour 74, qui met gratuitement à disposition le terrain nécessaire. Le projet a été mis à l'enquête publique et le permis de construire délivré le 2 avril 1998, avec une charge concernant l'esthétique de cette construction. Le Service d'architecture a élaboré un projet de pergolas, répondant aux oppositions des voisins. Les travaux doivent se réaliser rapidement, afin de permettre à l'immeuble avenue de Cour 74 d'effectuer les travaux le concernant. Le coût de cet ouvrage s'élève à fr. 28'000.-.

6502 Evacuation des eaux usées

6502.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 8'000.- Crédit suppl. : fr. 7'500.-

Les premières investigations menées à la demande de l'OFEFP pour déterminer l'origine des dioxines détectées dans le réseau d'égouts se sont effectuées sur les biofilms. Toutefois, les résultats n'ont pas été concluants et il est nécessaire de prélever des échantillons d'eaux usées. Les prélèvements doivent se faire au minimum sur une période de 24 heures. Un échantillonneur automatique est indispensable pour cette tâche. Le coût de cet équipement s'élève à fr. 7'500.-.

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS**740 Service du gaz et du chauffage à distance****7401 Chauffage à distance****7401.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 700'000.- Crédit suppl. : fr. 868'000.-

Turbine à gaz

Dans le cadre de l'ouverture de la turbine à gaz en novembre 1998, après 25'000 heures équivalentes de service, une inspection détaillée a été effectuée par les spécialistes de la société ABB. Elle a révélé la nécessité de procéder à divers travaux de réparation et correctifs sortant du cadre du contrat d'entretien (remplacement de diverses aubes, de joints labyrinthe, etc.) pour un montant de fr. 439'000.-. De plus, courant mars de cette année, ABB a informé tous les utilisateurs de turbines du même type que celle de Pierre-de-Plan, que, contrairement à la durée de vie prévue de 40'000 heures, l'étage complet d'aubes tournantes (60 pièces), situé directement après la chambre de combustion, devait être changé avant 30'000 heures. Un nouveau design d'aubes mieux refroidies et de matériaux plus résistants à la chaleur a été étudié et remplacera l'ancien type. Il s'ajoute ainsi un montant de fr. 429'000.- (rachat des anciennes aubes au prorata de leur utilisation déduit).

7401.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 1'350'000.- Crédit suppl. : fr. 268'000.-

Suite aux travaux de révision de l'été 1998 et à l'avarie de novembre 1998, quatre postes importants, non prévisibles lors de l'élaboration du budget 1999, sont venus grever fortement le compte d'entretien courant. Il s'agit de :

- fr. 60'000.- pour un dispositif de pompe à huile à haute pression, permettant de décoller l'arbre de l'alternateur de ses paliers afin de lui donner une liberté de rotation lors du démarrage,
- fr. 31'000.- pour une amélioration des protections des turbines à vapeur (source de l'avarie de novembre dernier),
- fr. 57'000.- pour les travaux d'entretien hors contrat d'été 1999,
- fr. 140'000.- pour la réfection de l'ancienne chambre de combustion (qui sera remontée lorsque la nouvelle aura atteint le nombre d'heures nécessitant une révision).

La somme de ces divers points se monte alors à fr. 368'000.- (moins montant disponible au budget 1999, fr. 100'000.- = fr. 268'000.-).

7500.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations

Dans le cadre du préavis N° 86 du 8 mars 1991, nous avons adjugé le 3 juillet 1992 à la société Landis & Gyr Management SA la fourniture des équipements de gestion en temps réel du CEGEL pour un montant de fr. 3'114'900.-. Cette société est actuellement connue sous la raison sociale de Telegyr Systems SA.

En service depuis janvier 1994, ces équipements fonctionnent à l'entière satisfaction du service. Toutefois, cette excellente fiabilité de fonctionnement est menacée par les difficultés annoncées du passage de l'an 2000.

Alerté en 1996 par diverses informations mettant en garde les utilisateurs de systèmes informatiques sur les probables difficultés au passage à l'an 2000, le Service des eaux a interpellé son fournisseur le 7 février 1997. S'en est suivi un échange de correspondance qui a abouti, après divers rapports et analyses, à une offre n° TGS-SCH-L 3397 de mise à niveau de ce système, avec garantie de passage à l'an 2000.

Cette mise à niveau nécessite l'installation de versions logicielles modernes, de diverses adaptations des stations de travail VAX par extension des capacités de mémoire et des disques durs. De plus, cette mise à niveau entraîne un important travail d'ingénierie et de mise en service, le tout décrit dans l'offre.

Le Service des eaux s'est assuré auprès d'utilisateurs de systèmes similaires fournis par Telegyr Systems SA (Service de l'électricité Lausanne, Service de l'eau Genève, Service de l'électricité Genève, EOS) du bien-fondé de la démarche et des mesures proposées.

Cette offre détaillée pour un montant de fr. 201'740.- nous est parvenue le 21 janvier 1999, le montant de cette intervention n'a pu être prévu au budget ordinaire 1999.

1 ADMINISTRATION GENERALE

150.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 2'500'000.- Crédit suppl. : fr. 140'000.-

A l'occasion du passage à l'an 2000, la Municipalité n'a, jusqu'à ce jour, demandé aucun crédit spécial.

Après expertise, il s'avère que les dépenses suivantes sont nécessaires :	fr.
• mise à niveau, contrôle et certification d'environ 1'000 machines	70'000.-
• remplacement d'environ 20 machines inadaptées et non compatibles	50'000.-
• mise à niveau du logiciel de gestion téléphonique <i>ALADIN</i>	20'000.-

2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES

240 Corps de police

240.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 311'200.- Crédit suppl. : fr. 25'100.-

L'OPEL ASTRA, immatriculée VD 41 875, mise en circulation le 14 mai 1998 et qui compte 10 700 km, a été mise hors d'usage, suite à un accident de circulation survenu le 18 décembre 1998.

Afin que le Corps de police puisse mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, le remplacement de ce véhicule s'avère indispensable, ce qui nécessite l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Il est à relever que le montant correspondant à la valeur vénale du véhicule accidenté, qui ascende à fr. 20'380.-, sera prélevé sur le fonds communal pour risques non assurés et inscrit sous la rubrique 2401.424 "Plus-values, produits exceptionnels" du budget du Corps de police, alors que la rubrique 2401.331 "Amortissement du patrimoine administratif" se verra imputer l'amortissement global du véhicule accidenté (fr. 23'850.85).

3 DIRECTION DES FINANCES

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

3200.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 0.- Crédit suppl. : fr. 17'000.-

La camionnette avec roues jumelées, acquise d'occasion en 1991 (1^{ère} mise en circulation en juillet 1982) et affichant 150'000 km au compteur, doit passer l'expertise périodique en mai. Les frais de remise en état étant disproportionnés au vu de son ancienneté, un montant de fr. 10'000.- a été prévu au budget de fonctionnement 1999 pour son remplacement.

A ce jour, nous n'avons trouvé aucun véhicule d'occasion correspondant à nos besoins, soit roues jumelées et capacité de charge 1900 à 2000 kg pour la somme budgétisée.

En conséquence, nous demandons une autorisation d'achat de fr. 17'000.- correspondant au prix du marché de ce que nous recherchons.

Cette dépense sera partiellement compensée par une économie de fr. 10'000.- réalisée sur la rubrique 3200.311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations".

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

760 Service de l'électricité

7100.1462.4 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 57'000.- Crédit suppl. : fr. 30'000.-

Achat d'un appareil analyseur de spectre des fréquences du télé réseau pour détecter les perturbations sur les voies de retour.

Renforcement de l'équipement existant (10 ans d'âge) dans le cadre des nouveaux services offerts sur le télé réseau (Internet et autres services). Cet appareil est indispensable pour garantir la qualité de ces nouveaux services.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

4 DIRECTION DES TRAVAUX

4500 Service des parcs et promenades

4500.503.4276 Rénovation des bâtiments du cimetière du Bois-de-Vaux

Crédit voté : fr. 985'000.- Crédit compl. : fr. 11'500.-

En cours de chantier, il s'est avéré que le programme des travaux «RECOLTE» n'avait pas pris en compte le bâtiment sud.

De ce fait, afin d'avoir tous les postes sur des lignes internes, il a été décidé de procéder au câblage du bâtiment. Outre, les avantages de rationalité de la solution, elle permet également des économies sur les frais de téléphonie.

Le coût de ces travaux a atteint fr. 32'515.- (facture Swisscom), montant qui n'a pas pu être intégralement pris en charge par le poste «divers et imprévus».

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 91 de la Municipalité, du 27 mai 1999;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1999, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Dont en recettes	
	fr.	fr.	
A. Budget de fonctionnement			
Administration générale	175'800.-	-.-	
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	484'000.-	-.-	
Direction des finances	120'000.-	-.-	
Direction des travaux	430'000.-	-.-	
Direction des écoles	393'900.-	73'200.-	
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	64'000.-	-.-	
Direction des services industriels	1'337'700.-	-.-	
	3'005'400.-	73'200.-	
 B. Autorisations d'achats			
Administration générale	140'000.-	-.-	
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	25'100.-	-.-	
Direction des finances	17'000.-	-.-	
Direction des services industriels	30'000.-	-.-	
	212'100.-	-.-	
 C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Direction des travaux	11'500.-	-.-	
	11'500.-	-.-	

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche

Incidence sur le budget de 1999

Déficit prévu au budget de 1999		49'311'200.-
Nouveaux crédits votés	3'806'500.-	
Moins recettes	<u>- 24'100.-</u>	3'782'400.-
Nouveaux crédits demandés		456'500.-
Présent crédit	3'005'400.-	
Moins recettes	<u>- 73'200.-</u>	<u>2'932'200.-</u>
Déficit total présumé		56'482'300.- =====